

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026



Publié le 16 OCT. 2026

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 7 octobre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_114

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
LYON MÉTROPOLE
HABITAT_11 GRANDE RUE
DE SAINT CLAIR-
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,
M. PROTHÉRY, Mme LINARES, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme
BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS,
Mme BLACHERÉ, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, M. BUATHIER, Mme
CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUNET, Mme
SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE
CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme
ZRARI, M. JEANNE
M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOUÏ (par proc. à M. JOUBERT),
M. COMPAGNON DE LA SERVETTE (par proc. à M. CIAPPARA), Mme GEHIN (par proc.
à Mme GOYER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 16 OCT. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069...216900340-2026.10.13-02026-114-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

Lyon Métropole Habitat (L.M.H.) est le premier Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon, avec un patrimoine de plus de 33 521 logements sociaux. À Caluire et Cuire, L.M.H. compte, au dernier inventaire S.R.U., 1 751 logements, situés majoritairement dans les quartiers de Montessuy, Saint Clair et Cuire le Bas.

Le bailleur s'est porté acquéreur dans le cadre d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et un bail emphytéotique de 8 logements sociaux dans un programme au 11 Grande rue de Saint Clair.
Ces biens sont répartis en 5 P. L. U. S. (trois T2, deux T3) et 3 P. L. A. I. (deux T2, un T3) pour une surface utile de 438,70 m².

Afin de contribuer à l'équilibre financier de cette opération, L.M.H. sollicite auprès de la Ville une participation financière globale arrondie à 15 355 €, au titre des logements financés en P.L.A.I. et en P.L.U.S.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logement social réalisée par Lyon Métropole Habitat 11 Grande rue de Saint Clair (5 P.L.U.S. et 3 P.L.A.I.) ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 15 355 € sera inscrite au budget de l'exercice 2026, au compte fonction 552 – nature 204182 – AP06.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 OCT. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.